

COODEXE AE

HUILE DE VASELINE CODEX ALIMENTAIRE NSF/Ins

PROPRIETES

COODEXE AE est un lubrifiant polyvalent pour les petits mécanismes à base d'huile minérale codex, incolore, inodore et sans saveur.

COODEXE AE est spécialement formulée pour la petite lubrification en milieu alimentaire (industrie, cuisine...).

COODEXE AE est également utilisable en tant qu'agent de démoulage sans silicone et agent de glissement et elle possède de bonnes propriétés contre la corrosion et l'adhérence.

Tous les composants de cette formulation aérosol ont été homologués par les organismes européens InS et américains NSF pour un contact fortuit avec les aliments.

CARACTERISTIQUES

- Aspect ----- incolore
 - Plage d'utilisation ----- -15 à +120°C
 - Viscosité à 25°C ----- 23 Cst
 - Point éclair de l'huile ----- > 170°C après évaporation des solvants
- Insoluble dans l'eau
Gaz propulseur ininflammable



UTILISATIONS

L'huile codex alimentaire est recommandée pour la lubrification de tous les éléments et mécanismes délicats en mouvement dans le domaine alimentaire : chaînes, outils de découpe...

Elle évite l'adhérence des projections de soudures électriques.

Elle agit en tant qu'agent de glissement pour les machines à bois et est sans influence sur les traitements des surfaces ultérieurs (peinture, électrolyse, galvanisation, etc.).

UTILISATEURS

COODEXE AE est à utiliser par les professionnels.



Category Code: H1
Registration 137956



MODE D'EMPLOI

Pulvériser le spray à environ 20cm des parties à traiter le temps nécessaire pour recouvrir les surfaces d'une couche fine.

Fonctionne dans toutes les positions, de plus son tube prolongateur lui permet d'atteindre les endroits difficiles d'accès.

Un essai préalable avant utilisation est nécessaire.

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Produit dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Consulter la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.